



Assemblée générale

Distr. limitée
26 mars 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-cinquième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn*, Bélarus*, Chine, Cuba, Égypte*,
Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Inde, Venezuela (République bolivarienne
du): amendement au projet de résolution A/HRC/25/L.20**

25/...

La promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte de manifestations pacifiques

Après le paragraphe 17, insérer un nouveau paragraphe *libellé comme suit*:

17 bis. *Engage vivement* les États à veiller à ce que les organisateurs et les dirigeants des manifestations soient conscients du fait qu'ils ont des devoirs et des responsabilités en ce qui concerne la bonne conduite des personnes participant aux manifestations organisées sous leurs auspices;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

